

# AXA Running Team

# AXA Running Team

## Règlement

### Buts de la section

Nous réunir dans et en dehors du milieu de travail pour nous adonner à notre sport favori : la course à pied.

Dans le groupe AXA, nous sommes regroupés en services, départements, etc., suivant les besoins de l'entreprise, les aptitudes de chacun ou le hasard, et sur différents sites.

Nous voulons nous regrouper non plus sur base de critères professionnels, mais d'un hobby commun : courir.

Un autre but est d'initier, d'encadrer et d'encourager d'autres membres du personnel « débutants », désireux de découvrir les bienfaits du jogging, dans une optique bien-être et santé autant que dans un esprit « compétition ».

### Qui peut faire partie de la section

La section est ouverte aux membres du personnel AXA.

La section fait partie du Royal Cercle Sportif et d'Agrément d'Axa (RCSAA).

Les membres du personnel doivent adhérer au RCSAA et s'acquitter de la cotisation mensuelle (50 cents en 2009)

Le formulaire d'adhésion au RCSAA est disponible sur l'Intranet Affinity.

La section est ouverte également aux conjoint et enfants faisant partie du ménage du membre du personnel. Ils sont considérés comme membre du personnel assimilé.

Pour les personnes qui ne sont pas membres du personnel Axa, l'affiliation doit être approuvée par le comité pour autant que ces personnes aient un lien avec AXA.

### Activités de la section

Afin de rencontrer au maximum les intérêts de chacun, nous essayons de diversifier nos activités.

Voici les activités qui composent le programme de la section.

- Participation à des courses, souvent appelées "jogging" par les organisateurs. Cette rubrique comprend notamment les grandes courses populaires comme les 20 Km de Bruxelles, mais aussi :
  - des courses faisant partie d'un challenge (Brabant wallon, Delhalle, WatermolenCup) ;
  - des joggings et autres courses à kilométrage réduit.

- Participation à des épreuves relais par équipe comme Les Relais Givrés, L'Ekiden ...

- Participation aux cross organisés dans le cadre de l'Interbanques  
Informations sur le site <http://minisite.topsporters.net/kibsu-ursib-cross/nl/news/index.php>

Ils se déroulent entre le 1er octobre et le 31 mars.

Ces courses sont destinées à ceux qui aiment les distances plus courtes et (ou) désirent garder leur condition tout au long de la saison hivernale.

L'Interbanques organise également un championnat sur piste au mois de juin.

- Organisation d'un cross Interbanques AXA Belgium.  
Nous l'organisons toujours le dernier samedi du mois de janvier au matin.

- Organisation de 2 épreuves appelées « Les Foulées AXA »  
L'une se déroule fin juin, l'autre vers la mi-décembre.
- Des entraînements au départ des sites de travail.  
AXA met à disposition sur certains sites, une infrastructure permettant de se changer et de se doucher.  
C'est possible actuellement sur les sites de Bruxelles au Souverain, au Belmont et à Thiry.  
Rendez-vous dès 12h05 aux vestiaires et départs en groupes selon les personnes présentes.  
Site Souverain : Vestiaires au -1 Souverain 25, près de la sortie vers les parkings. Jogging en forêt de Soignes.  
Site Belmont : Vestiaires au -1 côté rue Belliard près de la sortie vers les parkings.  
Jogging au Parc du Cinquantenaire et au Parc Royal.  
Site Thiry : Vestiaire accessible...  
Site Gand : il n'y a pas de vestiaire sur le site mais à 2km se trouve le "topsporthal van vlaanderen".  
Pour une inscription de 34€ par an, vous pouvez profiter des douches, d'une salle de fitness et d'une piste couverte de 300m. Il est possible de courir dans le parc Blaarmeersen et dans le natuurdomein Bourgoyen.

Pour plus d'information, veuillez contacter le représentant du site. (voir ci-dessous)

- Coaching et plan d'entraînement  
Des joggeurs plus expérimentés peuvent à la demande fournir des plans d'entraînement à des joggeurs débutants ou des coureurs confirmés en fonction des objectifs de chacun. Ils se feront un plaisir d'accompagner et de faire découvrir les parcours au départ des sites.  
Renseignez-vous auprès du comité.
- Organisation d'un voyage annuel.  
Un voyage est, dans la mesure du possible, proposé chaque année.  
Il s'agit en général d'un voyage d'un long week-end dans un pays proche incluant la participation à un marathon et éventuellement d'autres distances plus courtes.  
Ce voyage est l'occasion de se retrouver toutes et tous dans un autre cadre.  
Les compagnes et compagnons y sont les bienvenus.  
Une personne centralise l'organisation de l'activité (inscription, réservations, organisation, information par mail).  
Le comité approuve le budget par personne.  
Les montants sont payés uniquement sur le compte de la section par les participants.  
Les paiements doivent être sur le compte avant une date donnée et dans tous les cas avant l'événement.  
En fonction du budget annuel, le comité évalue l'intervention possible de la section dans les frais des participants.
- Repas annuel.  
Une personne centralise l'organisation de l'activité (inscription, réservations, organisation, information par mail). Le comité prend à sa charge les apéros ou une partie du repas en fonction du budget.

## Organisation

### Le comité

Le comité est composé des 3 fonctions ci-après :

- Le Président
- Le Secrétaire
- Le Trésorier

Sa composition actuelle est la suivante :

- Pierre Montero (Président)
- Jean-François Mourmaux (Secrétaire)
- Jean-Marie Janssens (Trésorier) temporairement jusqu'à la fusion des sections sportives AXA et Winterthur.  
Le Président-Secrétaire-Trésorier de la section jogging WEA, Yves Delvaux lui succèdera (en septembre-octobre 2009).

Son rôle est d'organiser et diriger les activités de la section et de gérer le budget accordé par le comité central du cercle sportif, en bon père de famille.

Les élections des membres du comité se déroulent tous les 2 ans (années impaires).

Une Assemblée Générale a lieu chaque début d'année. Une convocation par mail ou courrier est expédiée au minimum 15 jours à l'avance pour prévenir de cette dernière. Cette convocation comprend un Ordre du Jour.

Tout membre qui le souhaite peut demander qu'un ou plusieurs sujets soient discutés lors de l'Assemblée Générale, pour autant qu'il ait adressé par écrit, ou par mail, les sujets de discussion au Comité dans un délai de trois semaines minimum avant l'Assemblée Générale. Le Comité examine la requête décide d'inscrire ou non le sujet demandé à l'Ordre du jour. Tout refus éventuel sera dûment justifié au demandeur par le Comité.

### Les collaborateurs du comité

Le comité se fait aider pour différentes tâches par d'autres membres de la section.

Responsable Cross : Jean-Marie Janssens représente la section auprès de l'URSIB et organise notre cross.

Responsable Foulées : Jean-Marie Janssens coordonne l'organisation des Foulées AXA.

Responsable Communication : Jean-François Mourmaux.

Responsable Site Web : David Rousseau

Responsable Traduction : Wim Marien, Yves Meurisse et Axel Petersen se sont proposés pour traduire les communications et documents de la section

Représentant au niveau des sites:

Bruxelles Souverain : Pierre Montero

Bruxelles Belmont : Jean-François Mourmaux

Bruxelles Thiry : Yves Delvaux

Liège : David Rousseau

Gand : Alfons De Neef

### Le site web

Depuis 2005, la section possède son site web : [www.axa-running.be](http://www.axa-running.be)

Celui-ci est accessible depuis l'intérieur d'AXA et ce même sans connexion Internet.

Le site est bien sûr accessible via Internet également.

Vous pourrez y trouver le programme des courses, le détail des courses et parfois un lien vers le site de la course, les résultats des courses, des commentaires, les documents officiels et un formulaire pour s'affilier à la section.

Une fois connecté via un mot de passe, le site permet de consulter les coordonnées de tous les membres, de dialoguer via un forum convivial. Ces pages ne sont consultables que par les membres de la section.

A la suite d'une nouvelle inscription, le nouvel inscrit se verra créer son profil sur le site et recevra son mot de passe par mail.

Le responsable du site est David Rousseau (L05/200 – tél. int. 2252).

Vous pouvez le joindre pour tout problème ou question à ce sujet.

### Le Calendrier

Le calendrier annuel reprend des courses de qualité retenues en fonction des suggestions des membres et de l'expérience personnelle du comité. Il est approuvé chaque année lors de l'Assemblée Générale.

Ce calendrier est disponible sur le site web de la section : [www.axa-running.be](http://www.axa-running.be)

Ce calendrier est susceptible de modification en fonction :

- des nouvelles organisations qui s'avèrent intéressantes ;
- de la perte de qualité d'organisations qui auraient été retenues.

- Il est donc important que les membres fassent parvenir régulièrement au comité, leurs appréciations sur les différentes épreuves.

### Les Inscriptions aux courses

Le Comité se charge de la préinscription et du paiement de certaines courses (ex : Relais Givrés, l'Ekiden et le marathon annuel organisé par le comité) figurant au calendrier annuel de la section.

A cette fin, un mail est envoyé à tous les membres quelques semaines avant la course, il suffit d'y répondre avant la date indiquée si vous désirez y être inscrit.

Le Comité se chargera alors de procéder aux inscriptions et au paiement global.

Attention : Pour les autres courses, chacun se charge de s'inscrire personnellement auprès des organisateurs. Le comité reste bien entendu à disposition pour donner les renseignements pratiques concernant ces courses qu'elles soient au calendrier ou hors programme.

Le secrétaire possède un agenda qui donne toutes les informations concernant les courses à pied organisées en Belgique et certaines à l'étranger.

## Les Résultats

Les résultats de toutes les courses sont publiés par le comité sur le site web de la section. Celui-ci devrait intervenir le plus souvent possible car il entretient un suspens et une émulation entre nous. Ne sont repris que les coureurs s'étant inscrit sous le club "AXA TEAM" et ayant couru avec les couleurs AXA.

Deux challenges permettent de féliciter les membres de la section :

- le **Challenge de la régularité** récompense le membre ayant participé au plus grand nombre d'épreuves proposées par la section. En cas d'égalité, c'est le plus grand nombre de kilomètres parcourus qui départagera les ex aequo, si une nouvelle égalité existe, c'est le plus âgé qui l'emportera.

- le Challenge **Super Runner** récompense le coureur ayant réalisé les meilleures performances dans toutes les catégories existantes (cat1 : cross Interbanques, cat2 : 10 à 15 km, cat3 : 15 à 20 km, cat4 : 20 à 25 km, cat5 : > 25 km).

Le classement reprend ainsi les deux meilleures performances dans chaque catégorie en multipliant la position d'arrivée par 100 et en divisant ce résultat par le nombre de participants des courses concernées.

L'aide aux différentes organisations est également prise en compte, celui qui a participé à deux manifestations ou plus se verra son score diminué de 300 pts, une manifestation =150 pts.

C'est donc le coureur qui comptabilise le moins de points à la fin de la saison qui remporte le challenge.

Les classements des challenges sont automatiquement mis à jour au fur et à mesure des ajouts des résultats.

Uniquement les résultats des courses du calendrier sont comptabilisés pour ces deux challenges ainsi que toutes les courses supérieures à 25Km.

Les résultats sont proclamés lors de l'Assemblée Générale.

## Le remboursement des frais d'inscription aux courses.

Les frais de participation aux courses sont remboursés pour les membres du personnel AXA ou assimilés.

Au maximum une course hors-calendrier par mois est remboursée. Le droit d'inscription ne doit toutefois pas dépasser celui d'autres courses de la même importance.

La participation à un marathon au choix (donc même hors calendrier AXA) est remboursée, avec un forfait maximum équivalent au prix du marathon de Bruxelles de l'année.

Le remboursement des courses est limité au montant des pré-inscriptions et se fait auprès du secrétaire en lui envoyant une demande de remboursement dûment complétée (disponible sur le site web de la section : [www.axa-running.be](http://www.axa-running.be)).

Les droits d'inscriptions à certains Challenges (Delhalle) et/ou frais de dossard (Brabant Wallon) sont remboursables en fin d'année, à condition d'être classé dans ce(s) challenge(s) et d'en faire la demande.

Il est conseillé de faire une demande de remboursement par mois ou par trimestre.

## Equipements

Chaque membre se doit de porter une tenue AXA lorsqu'il participe à une épreuve pour le Team et s'inscrire à la course sous **AXA TEAM** ! Un simple T-Shirt AXA est suffisant.

L'équipement complet (training, singlet, short et sac de sport) AXA Running Team est disponible au prix attractif de 80 EUR au lieu de 130 EUR !

Une quote-part, équivalente à la moitié du prix coûtant, sera attribuée à chaque lauréat en fin d'année et l'autre moitié au terme de l'année suivante. Comme notre programme comporte une cinquantaine d'épreuves par saison, il nous semble que le nombre de 13 participations par an pour être lauréat ne soit pas exagéré !

Un membre ne peut disposer que d'un pack tous les 2 ans.

Ceux qui ont accompli le nombre de 13 courses et qui n'ont pas de remboursement d'équipement en cours, recevront en récompense un bon d'achat qui sera évalué par le comité en fonction du budget.

Il est également possible de se procurer les équipements séparément.

Voir ce qui est disponible sur le site, rubrique équipement.

### Assurance

Les membres du personnel et assimilés qui sont en ordre de cotisation au RCSAA sont assurés par AXA.

A noter que l'assurance ne couvre que les activités de course à pied. (Compétition, entraînement,...)

Les membres pré-retraités avant 65 ans et les autres membres non-assimilés de la section doivent prendre les mesures nécessaires pour se couvrir en cas d'accident (ou prolonger leur couverture existant avant leur pré-retraite).

### Le budget

Le Budget de la section est défini et proposé à la Direction AXA en Juillet. Il couvre la saison de Juillet à Juin.

### Finances

Les frais encourus par un membre doivent avoir été décidés avant l'achat par le comité de la section ou être liés à des activités décidées par ce même comité. Le trésorier ne rembourse que sur base de notes de frais.

Les comptes seront vérifiés annuellement par un tiers et soumis à approbation en Assemblée Générale.

Les dépenses et recettes sont classées dans des groupes permettant une vision d'ensemble.

Une personne est désignée (le président) en tant que backup. Il permettra le bon déroulement des activités et ce, uniquement en cas d'indisponibilité du trésorier et avec l'accord ou à la demande de celui-ci.